

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 6 juin 2007

N° 08 / 2006 - 2011

Présidence de Mme Esther Burnand

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2007.
2. Démission d'une Conseillère communale et d'un Conseiller communal.
3. Assermentation d'une Conseillère communale et d'un Conseiller communal.
4. Nomination du (de la) président(e).
5. a) Nomination du (de la) premier(ière) vice-président(e)
b) Nomination du (de la) deuxième vice-président(e).
6. a) Nomination des deux scrutateurs(trices)
b) Nomination des deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s.
7. Communications du Bureau.
8. Communications de la Municipalité.
9. Préavis de la Municipalité :

N° 15/6.07 Octroi d'une aide financière à la Société coopérative immobilière "La Maison Ouvrière" pour la réalisation d'un immeuble à loyers subventionnés à la rue de la Gare 39 comprenant 40 appartements. (EM)
10. Rapports de commissions :

N° 5/6.07 Demande d'un crédit de CHF 510'000.00, soit CHF 125'000.00 en 2007, CHF 130'000.00 en 2008, CHF 75'000.00 en 2009, CHF 130'000.00 en 2010, CHF 50'000.00 en 2011 pour le remplacement des véhicules de l'Office des espaces publics et de l'Office des sports;

- N° 9/6.07 Demande d'autorisation pour le financement d'un poste de travailleur social de proximité à l'Espace-Prévention ainsi que pour la création de trois postes de policiers et d'un demi-poste de secrétaire;
- N° 11/6.07 Demande d'un crédit de CHF 40'000.00 pour la transformation des places de parc voitures en places réservées aux deux roues sur les deux surfaces situées sous le pont AR, à l'est et à l'ouest du giratoire du Moulin;
- N° 12/6.07 Motion Mariela de La Torre demandant l'élaboration ou la proposition de bases réglementaires visant l'interdiction de toute publicité en faveur du petit crédit sur le territoire communal, tant sur le domaine public que sur le domaine privé, visible depuis le domaine public (motion sur les procédés de réclame en matière de petit crédit).
11. Motion Philippe Beck "Pour une contribution communale à la solidarité internationale et à l'aide au développement" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
12. Motion Roger Christinat "Nouvelle navette Parc des Sports – Centre ville" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
13. Motion Laura Paccaud et consorts "Aide à la garde d'enfants pour les conseillères et conseillers communaux" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
14. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
15. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.
13 sont absents,
86 sont présents dont 2 seront assermentés en début de séance.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

Eric BAUER
Jean-Hugues BUSSLINGER
Brigitte DESPONDS-BATAILLARD

Louis BURGBACHER
Katharina DELLWO BAUER
Alexandre JAQUINET

Christian LEPORI
Raul RAMIREZ
Aline ROKITA DUPONT

Valérie OROZCO
Claude RANDIN

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**)

Mustapha CADIR

Stéphane MERCIER

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 2 mai 2007.

2. Communication de la Municipalité

N° 13/6.07 Rapport concernant les demandes d'autorisations générales.

N° 14/6.07 Echange Morges – Rheinfelden 2007.

3. Préavis de la Municipalité

N° 15/6.07 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
Direction des finances, économie et contrôle de gestion

Objet : Octroi d'une aide financière à la Société coopérative immobilière "La Maison Ouvrière" pour la réalisation d'un immeuble à loyers subventionnés à la rue de la Gare 39 comprenant 40 appartements.

4. Rapports de commissions

N° 5/6.07 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 510'000.00, soit CHF 125'000.00 en 2007, CHF 130'000.00 en 2008, CHF 75'000.00 en 2009, CHF 130'000.00 en 2010, CHF 50'000.00 en 2011 pour le remplacement des véhicules de l'Office des espaces publics et de l'Office des sports;

N° 9/6.07 *Municipalité en corps*

Objet: Demande d'autorisation pour le financement d'un poste de travailleur social de proximité à l'Espace-Prévention ainsi que pour la création de trois postes de policiers et d'un demi-poste de secrétaire;

N° 11/6.07 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 40'000.00 pour la transformation des places de parc voitures en places réservées aux deux roues sur les deux surfaces situées sous le pont AR, à l'est et à l'ouest du giratoire du Moulin;

N° 12/6.07 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*
Objet: Motion Mariela de La Torre demandant l'élaboration ou la proposition de bases réglementaires visant l'interdiction de toute publicité en faveur du petit crédit sur le territoire communal, tant sur le domaine public que sur le domaine privé, visible depuis le domaine public (motion sur les procédés de réclame en matière de petit crédit).

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2007**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. **Démission d'une Conseillère communale et d'un Conseiller communal**

La Présidente annonce qu'elle a reçu, en date du 21 mai 2007, la démission de **M. Ergin POLATER**, du Groupe des socialistes, verts et indépendants, pour raison de santé.

M. Polater est entré au Conseil en 2006.

La Présidente annonce qu'elle a reçu, en date du 25 mai 2007, la démission au 31 mai 2007 de **Mme Florence CARAÇA**, du Groupe des socialistes, verts et indépendants, pour raison professionnelle.

Mme Caraça est entrée au Conseil en 2006.

3. **Assermentation d'une Conseillère communale et d'un Conseiller communal**

Lors de sa séance du 29 mai 2007, le Bureau a élu **M. François HENRY**, du Groupe des socialistes, verts et indépendants, en remplacement de Mme Mariela de La Torre et **Mme Giuseppina BIERI**, du Groupe des socialistes, verts et indépendants, en remplacement de M. Ergin Polater.

Les nouveaux Conseillers communaux sont conduits par l'huissier devant l'assemblée et assermentés selon la loi et la coutume.

4. **Nomination du (de la) président(e)**

La Présidente attend des propositions.

Au nom du Groupe de l'Entente morgienne, M. Eric Décosterd propose la candidature de **M. Daniel BUACHE**, actuel 1^{er} vice-président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Bulletins délivrés	86
Bulletins rentrés	86
Bulletins nuls	1
Bulletins blancs	0
Bulletins valables	85
Majorité absolue	43

M. Daniel BUACHE est élu par 84 suffrages.

M. Daniel BUACHE remercie l'Assemblée dans les termes suivants :

Mesdames et Messieurs, je tiens à vous remercier sincèrement de mon élection, je vous promets que j'accomplirai ma tâche avec honneur, chaleur et amitié.

J'ai longuement cherché la manière de vous remercier du privilège que vous m'accordez et de le partager avec vous, j'ai consulté les anciens PV, j'ai examiné notre règlement, mais malheureusement je n'ai rien trouvé. En revanche, quand le règlement ne prévoit rien, le cœur lui peut tout :

C'est la raison pour laquelle j'ai choisi de partager les moments forts de ma présidence avec l'une d'entre vous, ceci en toute simplicité, j'invite Mme Katharina DELLWO BAUER à devenir, le temps de ma présidence, dame d'honneur du conseil.

Mme Katharina Dellwo Bauer étant excusée ce soir, M. Buache remet à sa fille, Mme Barbara Dellwo, les fleurs qui lui étaient destinées.

5. a) **Nomination du (de la) premier(ière) vice-président(e)**

Au nom du Groupe des socialistes, verts et indépendants, Mme Anne-Catherine Aubert propose la candidature de **M. Frédéric AMBRESIN**.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Bulletins délivrés	86
Bulletins rentrés	86
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	14
Bulletins valables	72
Majorité absolue	37

M. Frédéric AMBRESIN est élu par 62 suffrages.

M. Frédéric AMBRESIN remercie le Conseil pour l'avoir élu et son groupe pour l'avoir présenté à cette fonction.

b) **Nomination du (de la) deuxième vice-président(e)**

Au nom du Groupe radical, Mme Marie-France Lendvai présente la candidature de **M. Laurent Pellegrino**.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Bulletins délivrés	86
Bulletins rentrés	86
Bulletins nuls	3
Bulletins blancs	12
Bulletins valables	71
Majorité absolue	36

M. Laurent PELLEGRINO est élu par 55 suffrages.

M. Laurent PELLEGRINO remercie le Conseil de son élection et se réjouit de travailler avec le Bureau du Conseil.

6. a) **Nomination des deux scrutateurs(trices)**

Au nom du Groupe socialiste, verts et indépendants, M. Frédéric Ambresin présente la candidature de **Mme Anne-Catherine AUBERT** actuelle scrutatrice-suppléante.

Au nom du Groupe de l'Union démocratique du centre, M. Cedric Favre présente la candidature de **Mme Patricia CORREIA DA ROCHA** actuelle scrutatrice-suppléante.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Mmes Anne-Catherine AUBERT et **Patricia CORREIA DA ROCHA** sont élues à l'unanimité des avis exprimés.

b) **Nomination des deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s**

Au nom du Groupe de l'Entente morgienne, M. Eric Décosterd présente la candidature de **Mme Geneviève REGAMEY**.

Au nom du Groupe libéral et indépendants, M. Jean-Marc Pasche présente la candidature de **Mme Anne-Claire GIVEL FUCHS**.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Mmes Geneviève REGAMEY et **Anne-Claire GIVEL FUCHS** sont élues à l'unanimité des avis exprimés.

7. **Communications du Bureau**

La présidence du Groupe des socialistes, verts et indépendants sera assurée dorénavant par **Mme Anne-Catherine AUBERT**.

La séance de passation des pouvoirs aura lieu mercredi 4 juillet 2007 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

8. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Eric VORUZ annonce qu'il y a une communication verbale en plus des 2 communications écrites N° 13/6.07 et 14/6.07 en main des Conseillers.

M. le Syndic Eric VORUZ apporte un complément d'information à la communication écrite N° 14/6.07 concernant l'échange scolaire Morges – Rheinfelden. La Municipalité de Rheinfelden a invité la Municipalité de Morges à une célébration commune de la Fête du 1^{er} Août. C'est **M. le Municipal Denis PITTET** qui sera le représentant de la Municipalité à Rheinfelden.

M. le Municipal Denis PITTET annonce que la communication verbale concerne le SISCUM et comprend 3 objets.

Le premier objet est l'unification des loyers des divers locaux du SISCUM. Par lettre-signature du 25 septembre 2006, la Municipalité de Morges notifiait au Président de la Commission intercommunale du feu une augmentation du loyer de la caserne de Morges de CHF 15'624.00. Il a été proposé une augmentation de CHF 5'008.00 pour chacune des années 2008, 2009 et 2010. La valeur locative passant de CHF 68.00 à CHF 85.00 par m², les municipalités des 5 communes concernées ont accepté, sur proposition de la Commission intercommunale du feu, une uniformisation du prix des loyers du SISCUM répartie sur une période de 3 ans. Les loyers passeront de CHF 86'036.00 en 2006 à CHF 116'050.00 en 2010.

L'obligation de servir n'est pas traitée dans la convention de collaboration actuelle du SISCUM. Aujourd'hui, l'Etat-major applique des astreintes différentes définies par le Règlement DIS de chaque commune. Dans le cadre d'un dispositif opérationnel décentralisé, cette situation entraîne des difficultés organisationnelles importantes. Pour des personnes faisant partie de la même section, l'âge de l'obligation de servir peut différer de 7 ans selon la commune de domicile. Dans l'attente d'une future loi cantonale SDIS, la majorité des municipalités a accepté une solution transitoire par une directive interne au SISCUM définissant une unité au niveau de l'âge de l'obligation de servir.

Samedi 16 juin dès 10 heures, sur la place de l'Hôtel de Ville, aura lieu une démonstration de sauvetage par son équipe qui a terminé à la 2^e place lors du concours de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers le 5 mai à Orbe. Lors de la partie officielle, à 10 h 30, le nouveau véhicule de service pour les officiers de piquet du SISCUM sera inauguré.

La discussion est ouverte sur ces communications.

M. Jean-Marc PASCHE revient sur le point la communication écrite N° 13/6.07. Il félicite la Municipalité pour sa gestion de nos liquidités telle qu'elle apparaît au point 7 et attire l'attention du Conseil sur le taux auquel 5 millions ont été placés au début de 2006 : 0.89 %. D'un autre côté, les comptes montrent que le taux moyen de nos emprunts est de 3.39 %. Si la Municipalité avait pu affecter ces 5 millions à la réduction de la dette, elle aurait pu économiser CHF 100'000 sur

le service de la dette pendant une année. Ce n'était pas possible car les emprunts sont à termes fixes, mais ceci montre bien qu'il faut rester attentif car les taux sont actuellement à la hausse.

S'exprimant au nom de **M. Jean-Hugues BUSSLINGER**, excusé ce soir, M. Jean-Marc Pasche revient sur la communication N° 14/6.07 qui concerne, pour l'essentiel, le rapport de Mme Isabelle Zutter relatant les échanges linguistiques scolaires entre Morges et Rheinfelden. M. Pasche fait remarquer que les questions scolaires sont du ressort cantonal et que la Commune n'a pas à intervenir.

Le dernier point de cette communication fait apparaître que la Municipalité souhaite signer, cette année encore, un acte de jumelage avec la commune de Rheinfelden. Selon M. Busslinger, la Municipalité aurait dû informer le Conseil beaucoup plus tôt. De plus, elle devrait déposer un rapport-préavis sur cet objet car un jumelage engendre des coûts non négligeables.

M. le Syndic Eric VORUZ est parfaitement d'accord avec la demande de déposer un préavis. Il y a déjà eu des contacts au niveau des municipalités : le syndic de Rheinfelden est même venu lors des festivités du jumelage avec Vertou et la Municipalité de Morges est allée à Rheinfelden. Il y a également eu ces échanges d'élèves qui, contrairement à ce que dit M. Pasche, sont de la compétence communale. Enfin, il est clair que la Municipalité déposera un préavis sur cet objet.

Mme Claudine DIND trouve excellente l'idée de ces échanges d'élèves. Il s'agit d'un moyen pour apprendre aux élèves à aimer l'allemand.

La parole n'est plus demandée.

9. Préavis de la Municipalité

N° 15/6.07 Octroi d'une aide financière à la Société coopérative immobilière "La Maison Ouvrière" pour la réalisation d'un immeuble à loyers subventionnés à la rue de la Gare 39 comprenant 40 appartements.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Frédéric AMBRESIN	Mathieu BORNOZ	Helder de PINHO
Claudine DIND	Marlyse GOUMAZ	Theophil LUTZ
Jean-Marc PASCHE	Jean-Jacques REGAMEY	Alain TROGER

10. Rapports de commissions

N° 5/6.07 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*
 Objet : Demande d'un crédit de CHF 510'000.00, soit CHF 125'000.00 en 2007, CHF 130'000.00 en 2008, CHF 75'000.00 en 2009, CHF 130'000.00 en 2010, CHF 50'000.00 en 2011 pour le remplacement des véhicules de l'Office des espaces publics et de l'Office des sports;

M. Marc BALLY, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis de la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marc PASCHE déplore qu'il ne soit fait mention nulle part du montant éventuel de reprise pour les véhicules qui seront remplacés. Ceci spécialement pour les 3 premiers véhicules pour lesquels la reprise pourrait s'élever à plusieurs dizaines de milliers de francs. A son avis, il aurait fallu que les conclusions du préavis mentionnent, pour chaque montant demandé, "montant éventuel de reprise non déduit".

Par ailleurs, M. Pasche s'interroge au sujet de l'avant-dernier véhicule, celui de l'Office des sports. Ce véhicule a parcouru environ 3'900 km en 20 ans et l'on peut se demander s'il ne vaudrait pas mieux louer un véhicule pour les quelques transports annuels qu'il effectue, ou si un autre véhicule de la Commune ne pourrait pas être utilisé pour ce travail.

Mme la Municipale Nuria GORRITE répond que la question du montant de reprise a été abordée en commission et que le président de cette commission pourrait s'exprimer à ce sujet. En attendant, elle apporte les précisions suivantes.

Les montants votés par le Conseil représentent un maximum pour chaque véhicule, il n'est pas certain que ce montant soit entièrement dépensé. Il est très difficile de fixer maintenant le prix de reprise d'un véhicule qui sera remplacé dans quelques années et le montant de la reprise sera de toute façon déduit du prix d'achat.

Quant au véhicule du Service des sports, il s'agit effectivement de petits déplacements mais ceux-ci sont fréquents. Une location de véhicule ne peut être envisagée pour ces transports, le temps passé à gérer les locations et à aller chercher et retourner le véhicule de location serait prohibitif.

M. Rémy DELALANDE ne voit pas pourquoi certaines dépenses sont planifiées pour plusieurs années alors que le budget pour ces années-là n'est pas encore connu.

M. le Municipal Eric ZUGER cite la détermination sur ce préavis de la Commission des finances qui met en avant "le non-respect d'un usage annuel". Mais les dépenses d'investissement sont hors budget et comme telles ne sont pas soumises à une fixation annuelle. Si l'on regarde les dépenses d'investissement, plu-

sieurs objets s'étalent sur plusieurs années. Dans le cas de ces véhicules, il s'agit donc d'une situation normale.

Mme la Municipale Nuria GORRITE apporte un supplément d'information. En mai 1999, la Direction TRESI (maintenant Infrastructures et énergie) avait déposé, selon la même procédure que maintenant, un préavis d'un montant de CHF 927'000.00 pour le remplacement de l'ensemble de ses véhicules. La Commission des finances s'était à l'époque déclarée unanimement favorable à l'octroi de ce crédit. Elle soulignait qu'elle appréciait le fait que le remplacement de ces véhicules soit présenté en un bloc avec une planification échelonnée sur 3 ans qui donnait une meilleure vue d'ensemble sur la question. En 2004, la même direction présentait, selon la même méthode, un préavis (N° 42/10.04) pour un crédit-cadre de CHF 515'000.00 pour le remplacement de ses véhicules sur 4 ans. La commission du Conseil relevait dans son rapport (N° 42/11.04) qu'elle appréciait que la demande de crédit prévoie les achats sur plusieurs années dans un seul préavis. Elle recommandait à l'unanimité d'accepter ce préavis. Pour sa part, la Commission des finances s'était également prononcée à l'unanimité pour ce mode de faire.

C'est pour la raison pour laquelle la Municipalité a usé de cette méthode pour remplacer sur plusieurs années les véhicules d'une seule direction.

La parole n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 510'000.00, pour le remplacement des véhicules de l'Office des espaces publics et de l'Office des sports soit :
 - CHF 125'000.00 en 2007,
 - CHF 130'000.00 en 2008,
 - CHF 75'000.00 en 2009,
 - CHF 130'000.00 en 2010,
 - CHF 50'000.00 en 2011.
2. de dire que le montant de CHF 125'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 25'000.00 par année, à porter en compte des le budget 2008, que le montant de CHF 130'000.00 sera amorti en règle générale, en

5 ans, à raison de CHF 26'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009, que le montant de CHF 75'000.00 sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 15'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010, que le montant de CHF 130'000.00 sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 26'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011, que le montant de CHF 50'000.00 en 2011 sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 10'000.00 par année à porter en compte dès le budget 2012.

N° 9/6.07 *Municipalité en corps*

Objet : Demande d'autorisation pour le financement d'un poste de travailleur social de proximité à l'Espace-Prévention ainsi que pour la création de trois postes de policiers et d'un demi-poste de secrétaire;

Mme Sylvie MOREL, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Pierre Marc BURNAND cite un article paru récemment dans *24 heures* qui mentionne en titre "La police (de Morges) traque les automobilistes qui téléphonent en conduisant". L'article mentionne, d'une part, que 5 agents attendaient les contrevenants à l'arrêt de bus de la place de l'Eglise, informés par un sixième collègue posté plus haut et d'autre part, que 3 conducteurs ont été surpris en 2 heures.

M. Burnand se demande si l'on manque vraiment d'agent de police à Morges. D'autre part est-ce que la police de Morges applique le principe de proportionnalité dans ses interventions? A combien de policiers se déplace-t-elle lorsqu'il s'agit d'intervenir dans un endroit chaud, par exemple la place de la Gare? Enfin la doctrine d'engagement de la police de Morges est-elle en accord avec ses effectifs?

C'est parce qu'il n'est pas sûr d'obtenir de bonnes réponses à ses questions que M. Burnand est réticent à une augmentation précipitée des effectifs de la police. Une autre réticence est liée au fait qu'il trouve inapproprié de vouloir augmenter les effectifs de la police alors que l'on réclame de toute part une police régionalisée et qu'une initiative cantonale réclamant une police unifiée vient d'aboutir.

M. le Municipal Denis PITTET répond que l'initiative pour une police unifiée doit être soumise d'abord au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil, ce qui prend du temps et finalement au peuple. M. Burnand dit craindre une pléthore de policiers et M. Pittet fait remarquer qu'il en manque approximativement 1'500 en Suisse. On va plutôt vers une augmentation des effectifs et c'est dans cette optique que la Municipalité demande au Conseil de lui accorder ces 3 postes.

En ce qui concerne l'action contre les conducteurs qui utilisent leur téléphone portable tout en conduisant, et qui représentent un réel danger pour la circulation, ce genre d'opération "coup de poing" nécessite un personnel important mais ne se répète pas tous les jours. Il faut donc se garder de généraliser.

Mme Claudine DIND corrobore les propos de M. le Municipal Denis Pittet quant au temps dont le Grand Conseil a besoin pour le traitement d'une initiative.

D'autre part, Mme Dind remercie la Municipalité d'avoir tenu compte de sa motion. Quatre vélos vont être achetés et s'il n'y aura pas, dans l'immédiat, de patrouille à vélo, l'intention d'avoir une police de proximité est affirmée et chaque agent pourra être appelé à enfourcher une bicyclette, ce qui facilitera la coopération avec le travailleur social de proximité. Mme Dind relève également que la Police municipale de Lausanne a décidé d'étendre la zone couverte par sa brigade à vélo à toute la ville après avoir constaté une diminution des vols dans les véhicules ou sur les terrasses de restaurants ainsi qu'une augmentation des contacts avec la population qui se sent ainsi rassurée.

La parole n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à porter aux comptes 2007, le montant de CHF 33'000.00 afin de financer le poste de travailleur social de proximité, ce dès le 1^{er} septembre 2007;
2. d'autoriser la Municipalité à porter dès le budget 2008 le montant de CHF 100'000.00 afin de financer le poste de travailleur social de proximité;
3. d'autoriser la Municipalité à engager le personnel nécessaire, soit 3 EPT police et 0,5 EPT secrétariat, dès le 1^{er} janvier 2008;
4. d'autoriser la Municipalité à porter dès le budget 2008 le montant de CHF 453'000.00 afin de financer trois postes de policiers et un demi-poste de secrétaire;
5. d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2008 le montant de CHF 77'500.00 pour la formation, l'équipement, la place de travail et les vélos des policiers;
6. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 15'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008;
7. d'accepter la mise en place d'une cellule de coordination;

8. de dire qu'il a été répondu au postulat Arthur Mercier et consorts "Etude de la question de la sécurité nocturne dans les rue de Morges";
9. de dire qu'il a été répondu à la motion Claudine Dind "Pour une police de proximité, pourquoi pas des agents à vélo ?".

N° 11/6.07 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*
 Objet : Demande d'un crédit de CHF 40'000.00 pour la transformation des places de parc voitures en places réservées aux deux roues sur les deux surfaces situées sous le pont AR, à l'est et à l'ouest du giratoire du Moulin;

Mme Anne-Catherine AUBERT, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. Rémy DELALANDE fait remarquer que 2 systèmes de supports pour les cycles sont à l'étude. Il demande, au cas où le plus onéreux serait choisi, si cela modifierait le montant accordé pour ce poste.

M. le Municipal Denis PITTET répond que la Municipalité estime pouvoir rester dans le cadre du crédit demandé, quel que soit le système de fixation choisi. Si cela ne devait pas être le cas, la Municipalité en informera le Conseil.

La parole n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.00 pour la transformation des places de parc voitures en places réservées aux deux roues sur les deux surfaces situées sous le pont AR à l'est et à l'ouest du giratoire du Moulin;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 8'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008;

3. de dire que les charges d'exploitation seront portées aux comptes de fonctionnement dès l'année 2007;
4. de dire que les recettes annuelles seront diminuées de CHF 31'200.00.

N° 12/6.07 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*
 Objet : Motion Mariela de La Torre demandant l'élaboration ou la proposition de bases réglementaires visant l'interdiction de toute publicité en faveur du petit crédit sur le territoire communal, tant sur le domaine public que sur le domaine privé, visible depuis le domaine public (motion sur les procédés de réclame en matière de petit crédit).

M. Laurent PELLEGRINO, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

M. le Syndic Eric VORUZ constate que la commission est en accord avec le rapport-préavis mais propose néanmoins de le renvoyer à la Municipalité, ceci parce qu'il n'apparaît pas clairement si la Municipalité envisage un nouveau préavis après la publication de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation de Mme Michèle Gay-Valloton.

La volonté de la Municipalité étant de revoir le problème une fois levée l'incertitude juridique sur la Loi cantonale sur l'exercice des activités économiques et plus spécialement de son champs d'application, elle aurait dû dire dans ses conclusions qu'il n'est pas répondu à la motion Mariela de La Torre, M. le Syndic Eric Voruz propose d'amender les conclusions du rapport-préavis en disant au point 2 " qu'il n'est pas répondu à la motion Mariela de La Torre ".

M. Sébastien FETTER remercie la Municipalité d'avoir amendé les conclusions de son rapport-préavis. Il constate que voter ces conclusions amendées ou celles du rapport de la commission c'est bonnet blanc – blanc bonnet. Il recommande de voter les conclusions amendées de la Municipalité.

M. Laurent PELLEGRINO ne peut se prononcer au nom de la commission qu'il présidait mais, qu'à titre personnel, il se rallie aux conclusions du rapport-préavis de la Municipalité telles qu'amendées par M. le Syndic Eric Voruz.

La parole n'est plus demandée.

Au vote :

Les conclusions amendées du rapport-préavis sont acceptées à l'unanimité des avis exprimés moins 1 voix.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de ne pas prendre de dispositions particulières en la matière pour l'heure et de se référer à l'application de la législation cantonale;
2. de dire ainsi qu'il n'est pas répondu à la motion de Mme Mariela De La Torre.

11. Motion Philippe Beck "Pour une contribution communale à la solidarité internationale et à l'aide au développement" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Syndic Eric VORUZ communique la détermination de la Municipalité qui est la suivante :

M. le Conseiller communal P. Beck déposait et développait le 7 février 2007 une motion intitulée "*pour une contribution communale à la solidarité internationale et à l'aide au développement*", motion qui demande que :

1. La Commune de Morges participe à l'effort des collectivités publiques suisses à l'aide publique au développement.
2. Le Conseil communal inscrit à son budget ordinaire une ligne "Coopération au développement".
3. Dans le choix des projets soutenus, privilégiant le développement durable, la Commune de Morges privilégie une collaboration avec la FEDEVACO, en tant qu'organisme faitier vaudois qui dispose d'une expertise reconnue et collabore depuis plus de 10 ans avec la Confédération et le Canton.

La Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion.

L'engagement significatif de la Municipalité en faveur du principe de l'aide au développement l'incite aujourd'hui à se saisir de l'opportunité présentée par la motion de Philippe Beck et consorts pour envisager quelques efforts supplémentaires en matière de solidarité internationale. Attentive au respect du principe de subsidiarité censé régir l'intervention des pouvoirs publics, la Municipalité souhaite apporter sa contribution au vaste chantier de la solidarité internationale. En proposant d'étoffer l'engagement de la Ville en matière de solidarité internationale, la Municipalité, par le rapport-préavis qu'elle va préparer, veillera à soutenir des projets concrets clairement articulés, à respecter une répartition géographique équitable, à minimiser les frais de gestion et à limiter dans le temps l'apport financier consenti.

Comme le relève le motionnaire, la possibilité d'une approche consistant à s'appuyer sur le travail de sélection et d'accompagnement que peut proposer une entité spécialisée dans l'aide au développement comme la FEDEVACO devra être examinée. En effet, cette collaboration va dans le sens de la Municipalité qui souhaite disposer d'un certain nombre de garanties au sujet de la qualité des projets soutenus et de leur suivi sur le terrain, mais aussi de limiter la charge de travail de l'administration qu'occasionne l'étude des nombreuses demandes

qu'elle reçoit chaque année à ce titre.

M. Jean-Marc PASCHE a eu l'occasion d'accompagner au Brésil la représentante de la FEDEVACO et il a pu vérifier dans l'une des associations soutenues par cet organisme le bien-fondé et le sérieux de ce genre de projets. Sur le fond, M. Pasche est d'accord avec la motion, sur la forme, c'est-à-dire de travailler avec un organisme comme la FEDEVACO ou directement comme cela s'est fait pour Madagascar ou la Roumanie, ce sera au Conseil de décider.

M. Pasche rappelle également que l'Association des Amis de Ciolpani a récemment voté sa dissolution car il n'était plus possible, pour des raisons politiques, de travailler en Roumanie et l'on peut se demander ce que la Municipalité fera du compte 11000.3171.03 "Opération villages roumains" qui figure déjà au budget. Lorsque la motion demande au point 2 que le Conseil communal inscrive à son budget ordinaire une ligne "Coopération au développement", la ligne existe déjà, il suffit de changer l'intitulé.

M. Eric DECOSTERD trouve le sujet très délicat. On ne peut qu'être d'accord avec le but poursuivi par la motion. L'aide au développement et la solidarité ne sont pas réservées à la Confédération. La motion le mentionne et dit également que les cantons et les communes doivent également faire quelque chose. Ce faisant, on donne l'impression que la solidarité ne devrait s'exercer qu'avec l'argent des autres. La réflexion devrait être poussée un peu plus loin. Les spécialistes de l'aide humanitaire sont unanimes sur un point : ce qui manque dans les projets, ce n'est pas l'argent mais le savoir-faire. La bonne volonté et l'enthousiasme ne suffisent pas pour mener un projet à terme. M. Décosterd cite le cas du tsunami qui a ravagé l'Asie du Sud-est : l'argent a afflué plus vite qu'il ne pouvait être engagé pour des projets de reconstruction.

M. Décosterd ne partage pas l'optimisme du motionnaire sur nos projets en Roumanie et à Madagascar. Dans les deux cas, l'échec n'est pas tant dû au manque d'argent qu'à l'environnement local. L'aide à Madagascar était prévue pour 10 ans et devait durer jusqu'en 1997. La dernière mention date de 1993 et depuis, plus de nouvelle. Quant au projet d'aide à Ciolpani, il n'est nul besoin de le rappeler, il est encore dans toutes les mémoires. Ces 2 projets ne peuvent pas être qualifiés de grands succès pour la Commune, ceci à cause des risques inhérents à ce genre de projets qui échappent à notre contrôle. Si nous ne changeons pas notre manière de faire, il n'y a pas de raison pour que nous ayons plus de succès dans des projets futurs. Malgré tout le professionnalisme de ceux qui pilotent ces projets, ceux-ci se heurtent au manque de savoir-faire au niveau local. Un projet ne peut s'imposer de l'extérieur, il ne peut réussir que si la volonté existe au niveau local.

Dans le savoir-faire, il y a bien entendu le contrôle. Celui-ci n'est pas prioritaire lorsqu'il s'agit d'argent privé, chacun est libre de dépenser son argent comme il le veut. Mais ce contrôle devient essentiel lorsqu'il s'agit de l'argent des contribuables. En créant dans notre budget une rubrique "Aide au développement", on peut se poser les questions suivantes : Est-ce juste de créer un poste budgétaire sans connaître le projet ? Est-ce juste de le faire sans attendre le budget 2008 mais de précipiter le mouvement en créant cette rubrique directement dans les comptes 2007 ? Est-ce juste de nous substituer à la Confédération et aux Cantons ?

Pour toutes ces raisons, M. Décosterd ne soutiendra pas la motion. Sa préférence en matière d'aide au développement a toujours été de privilégier la formation des personnes plutôt que de donner de l'argent. Nous pouvons contribuer à des efforts de formation du personnel local qui devra assurer la réussite d'un projet. Cette formation pourrait se faire par le canal de notre organisation communale ici et par celui du tissu économique local. Au lieu de leur donner du poisson, apprenons leur à pêcher.

Revenant sur les propos de M. Décosterd. **M. Philippe BECK** n'a pas l'impression que l'argent que l'on dépense ici soit l'argent des autres, en fin de compte, nous payons tous nos impôts à Morges. Bien sûr qu'il faut contrôler les dépenses, qu'il s'agisse de dépenses publiques ou privées, mais si M. Beck a tenu à ajouter le volet FEDEVACO à cette motion, c'est bien pour que les dépenses soient sous contrôle. M. Décosterd s'étonne que l'on fasse une ligne budgétaire avant de soutenir des projets, mais c'est ce que fait la DDC et ce que font toutes les collectivités publiques qui participent à l'aide au développement.

Les projets soumis aux collectivités publiques par la FEDEVACO ont d'abord été soumis à l'examen d'une commission technique puis à l'Assemblée générale qui accepte ou refuse de soutenir un projet. La Commune de Morges pourrait ainsi choisir de soutenir un projet, que celui-ci soit réalisable à court ou à long terme. Cette procédure permet ainsi à la Commune d'exercer un contrôle sur le projet soutenu.

Donner du poisson ou apprendre à pêcher, la réponse est évidente mais ce n'est pas à Morges que l'on apprendra à un habitant de Ruanda à pêcher, mais bien au Ruanda. L'argent dépensé pour un projet l'est en grande partie pour la formation du personnel sur place.

M. Beck tient également à rectifier les propos de M. Décosterd lorsque celui-ci prétend que le motionnaire, donc M. Beck, soutient les projets de Madagascar et de Ciolpani. Ce n'est pas le cas : n'étant pas à Morges à l'époque où ces projets ont démarré, M. Beck trouvait malvenu de les mentionner.

M. le Syndic Eric VORUZ apporte quelques précisions sur les propos tenus par M. Décosterd. Le projet de Mahajanga à Madagascar a été un échec, bien que celui-ci ait été contrôlé par l'association AGRISWISS, car la situation politique était extrêmement mouvante, à tel point que le chef de la voirie de Mahajanga est devenu ministre avant d'être rétrogradé. Dans de telles conditions, le projet était un échec. Ce qui montre que lorsque l'argent n'est pas contrôlé par la Commune de Morges, cela pose des problèmes.

A Ciolpani, la situation était inverse : la Commune de Morges a gardé le contrôle de l'argent, sans passer par l'intermédiaire d'une association, et a refusé de confier l'argent à la Mairie de Ciolpani. C'est la Commune, avec le soutien de l'EPFL, qui a fait forer les puits qui sont maintenant fonctionnels. De même, c'est la Commune qui a fait ériger la Maison des Jeunes qui est maintenant en service. Quant aux problèmes politiques qui ont cours à Ciolpani, la Commune de Morges n'a pas à s'en occuper. En résumé, le soutien à Ciolpani a été un succès.

Dans le cadre du 50^e anniversaire du Jumelage Morges – Vertou, les communes ont financé conjointement, pour un montant de CHF 6'000.00, 2 classes d'alphabétisation au Burkina-Faso qui fonctionnent très bien. Ce soutien a été accordé à une association privée de Morges active au Burkina-Faso.

M. Eric DECOSTERD tient à faire remarquer qu'il ne voudrait pas que des personnes se sentent attaquées. Il tente simplement de montrer que l'aide au développement est un exercice très difficile au niveau d'une commune et d'autre part qu'il préfère un effort concret de formation dans le cadre de l'aide au développement à une ligne budgétaire dont on ne sait pas trop ce qu'elle recouvre et comment le contrôle pourra se faire. D'autre part, M. Décosterd ne peut comprendre comment on peut décider d'ouvrir une ligne dans les comptes 2007 sans un débat préalable après un passage en commission.

M. Jean-Marc PASCHE confirme qu'une ligne budgétaire ne peut être ouverte qu'à partir du budget 2008. Il n'est pas possible d'ouvrir une ligne dans les comptes 2007 sans décision préalable du Conseil.

D'autre part, M. Pasche tient à rassurer M. Décosterd : il a accompagné au Brésil la représentante de la FEDEVACO à propos d'un projet soutenu par une association qui s'occupe essentiellement de formation sur place. Grâce à cette association, les gens sont formés sur place, ce qui permet à une centaine de familles de vivre décemment. Pour plus d'informations, M. Pasche invite chacun à consulter le site de la FEDEVACO www.fedevaco.ch qui donne toutes les informations utiles sur son action et ses partenaires.

En conclusion, M. Pasche invite le Conseil à soutenir cette motion et souhaite qu'elle soit soumise à une commission.

M. Philippe DERIAZ retient que la Municipalité et le motionnaire souhaitent que l'on renvoie cet objet en commission. Le résultat des débats de la commission sera alors présenté au Conseil qui statuera sur la prise en considération ou non de la motion.

Mme Sylvie MOREL fait remarquer que cette procédure a été suivie à propos de la motion Pedro Martin.

Personne ne demandant formellement le renvoi de la motion en commission, le Conseil est invité à voter la prise en considération de la motion.

Au vote, la motion est prise en considération à une majorité évidente avec 24 avis contraires.

12. **Motion Roger Christinat "Nouvelle navette Parc des Sports – Centre ville" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.**

M. le Syndic Eric VORUZ déclare que la détermination de la Municipalité a été communiquée par écrit aux membres du Conseil. Elle est la suivante :

Afin de remettre un peu de vie au centre-ville et de faciliter l'accès aux commerces, M. Roger Christinat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer une navette entre le Parc des Sports et le centre-ville, d'une capacité de 20 places et dont le parcours serait : Parc des Sports – rue Louis-de-Savoie – place Saint-Louis – rue des Charpentiers – avenue Paderewski – promenade du Petit-Bois – Ancien Stand.

Les problématiques de cette demande sont exposées ci-dessous :

Le parking du Parc des Sports est très proche du centre. A titre d'exemple, la distance entre le parcomètre le plus éloigné et la place de l'Hôtel-de-Ville est d'env. 350 mètres, du même parcomètre à la place de l'Eglise, la distance est d'env. 620 mètres.

De plus, alors que tant la Confédération que le Canton commencent à considérer l'insuffisance d'activité physique de la population comme un problème de santé publique et lancent des campagnes d'information/sensibilisation pour prévenir le phénomène, il semble peu judicieux d'inciter les gens à renoncer à d'aussi courts trajets à pied.

Un devis estimatif de la mise en place d'un tel service a été demandé aux Transports de la région Morges/Bière/Cossonay (MBC) dont vous trouverez le détail dans le courrier annexé. Les coûts s'élèveraient à environ CHF 300'000.00 par an. Le rapport coût-bénéfice nous semble disproportionné. Au surplus, les MBC rendent la Municipalité attentive au fait que les tarifs ne pourront pas faire l'objet d'une réglementation particulière et devront répondre aux normes des tarifs de la Communauté tarifaire vaudoise (CTV).

Pour les personnes souhaitant se rendre du Parc des Sports au secteur de la gare, il existe déjà 2 lignes de bus qui assurent la liaison (N^{os} 3 et 59). L'offre de ces deux lignes sera renforcée au prochain changement d'horaire.

Les Autorités morgiennes ne sont pas seules compétentes pour décider de la mise sur pied d'un tel service. Toute décision relative aux transports publics est prise par le Comité exécutif des Transports publics de Morges et environs (TPM), qui statue à la majorité des votes. Il est peu probable que les autres communes partenaires des TPM répondent favorablement à une demande aussi spécifique, qui aura pour conséquence d'augmenter les charges d'exploitation sans leur apporter aucun avantage en termes de prestations.

D'autre part, si le service devait ne pas être intégré aux TPM, il devrait faire l'objet d'une demande de concession auprès de l'Office fédéral des transports. Cette demande pourrait être sujette à opposition de la part de l'opérateur en place.

Pour répondre à la préoccupation de M. Roger Christinat, la Municipalité encourage ce dernier à approcher les différentes associations de commerçants du centre-ville pour les inciter à mettre sur pied un service de type "Riponne Express" desservant le Parc des Sports. A Lausanne, ce service, en collaboration avec plusieurs magasins du centre-ville, met à disposition deux véhicules spéciaux de transport assurant toutes les 30 minutes le retour commode, gratuit et en toute sécurité des achats au parking de la Riponne. Les colis d'achats y attendent ensuite leurs propriétaires respectifs.

En conclusion, la Municipalité propose de ne pas prendre cette motion en considération.

M. Roger CHRISTINAT est déçu par la détermination de la Municipalité. Il constate qu'il est plus facile de supprimer des places de stationnement au centre ville pour faire des terrasses pour les établissements publics que d'aider des personnes avec poussette et enfants à venir en ville. Il relève néanmoins l'encouragement à approcher les associations de commerçants pour les inciter à mettre sur pied un service de ce type.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, la motion n'est pas prise en considération à une majorité évidente.

13. Motion Laura Paccaud et consorts "Aide à la garde d'enfants pour les conseillères et conseillers communaux" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Syndic Eric VORUZ fait part de la détermination de la Municipalité qui est la suivante :

La Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion. Elle estime qu'elle touche le fonctionnement du Conseil communal. Elle a ainsi décidé de déposer prochainement un préavis municipal visant à prendre en charge les frais de baby-sitting pour les soirées consacrées aux séances du Conseil communal, les débuts de soirée occupés par des séances de commission et les dimanches consacrés au Bureau électoral, et à préparer un règlement d'application qui fixe les modalités pratiques sans se prononcer sur le fond, laissant seuls juges les membres du Conseil communal.

Pour faciliter le débat, la Municipalité souhaite connaître le coût potentiel d'un soutien financier à la garde d'enfants. Une enquête sera donc menée par courriel pour déterminer combien de Conseillers et Conseillères pourront être concernés. Il est bien entendu qu'une telle démarche ne peut avoir qu'une valeur indicative dans la mesure où elle constitue une photographie d'une situation à un moment précis. Enfin, elle ne permet pas d'évaluer l'effet incitatif que pourrait avoir un soutien financier à la garde d'enfants sur les personnes potentiellement intéressées par un engagement politique.

Cela étant posé, la Municipalité remercie les membres du Conseil de bien vouloir réserver un bon accueil au sondage à venir.

"Que le Conseil communal s'octroie des privilèges me rend mal à l'aise" dit **M. Laurent PELLEGRINO**. Mais la gêne est encore plus importante quand il pense aux bénévoles, à ceux qui entraînent nos jeunes dans les sociétés sportives et qui les accompagnent, souvent à leurs frais, dans les déplacements, aux membres des sociétés culturelles qui participent à l'animation de notre Ville, aux sapeurs-pompiers volontaires qui se rendent disponibles 24 heures sur 24 pour répondre à la moindre alerte. Tous ces bénévoles s'engagent tout au long de l'année et donnent de leur temps pour leur passion ou leur conviction. Il devrait en être de même pour les membres du Conseil qui ont déjà le privilège de toucher des jetons de présence. En conclusion, M. Pellegrino invite le Conseil à ne pas prendre cette motion en considération.

M. Sébastien FETTER se dit surpris par les propos de M. Pellegrino. On ne peut pas comparer une activité bénévole au sein d'une association avec une activité politique au sein du Conseil communal, ce qui nécessite, pour assurer une démocratie parfaite que chacun et chacune puisse avoir la possibilité de se présenter sur une liste et qu'elle puisse avoir la disponibilité pour ce genre d'activité. La motion Laura Paccaud permet d'assurer une certaine équité entre ceux qui peuvent se payer du personnel de maison et ceux qui ne le peuvent pas. M. Fetter invite donc le Conseil à soutenir cette motion.

M. Cedric FAVRE cite le développement de la motion selon lequel l'engagement est une vocation et devrait être un plaisir. M. Favre n'est pas sûr qu'il s'agisse d'une vocation, quant au plaisir, il ne faudrait pas qu'il devienne tarifé. A quand les gardiens formés par la Croix-Rouge pour s'occuper de nos animaux domestiques qui restent seuls de nombreuses heures ? La politique est un investissement personnel, il ne doit pas être laissé à l'arrosoir public, évidemment aux frais du contribuable. M. Favre demande donc de rejeter cette motion.

Mme Laura PACCAUD pense que M. Favre aurait dû comprendre le sens métaphorique du terme employé pour montrer que la politique est une vocation dans le sens que chacun devrait pouvoir, sans autre contingence, adhérer à un parti. D'autre part, Mme Paccaud peine à comprendre la comparaison que fait M. Favre entre les animaux et les enfants qu'elle trouve tout à fait déplacée, puisqu'une personne qui a un enfant et est peut-être seule pour l'élever a tout autant le droit que quiconque de faire partie d'un conseil communal.

M. Philippe BECK se réfère à son expérience dans le travail social pour faire remarquer qu'il existe des familles pour lesquelles dépenser 20 francs représente un luxe. Actuellement, une baby-sitter pour la durée d'une séance du Conseil coûte beaucoup plus que le jeton de 20 francs alloué pour chaque séance. Vu les difficultés que l'on peut avoir à recruter il serait décent que l'on rembourse les frais de garde d'enfant.

Pour **Mme Marie-France LENDVAI**, cette motion soulève 2 questions, la première est qu'en est-il des membres du Conseil à mobilité réduite, car il y en a parmi nous et la seconde est qu'en est-il des membres du Conseil qui ont des problèmes de vue et ne peuvent pas conduire la nuit. Faut-il organiser un minibus à leur attention ?

M. Vincent JAKUES fait remarquer qu'il est également difficile pour les parents qui ont des enfants d'exercer ensemble une activité dans une société. Le coût de la garde des enfants pendant les répétitions, à raison d'une soirée par semaine, vient s'ajouter au montant des cotisations et représente un multiple de celles-ci. Si certains ont la chance de pouvoir payer ces coûts supplémentaires, certains ne le peuvent pas. Alors, quand il s'agit, non d'une activité de loisir, mais de participation au Conseil communal, il est juste que personne ne soit écarté par manque de moyens financiers.

Mme Claudine DIND propose que cette motion soit soumise à une commission avant qu'elle ne soit soumise au vote du Conseil.

Cette proposition étant appuyée par plus de 10 membres, la motion sera renvoyée en commission.

14. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens

M. le Syndic Eric VORUZ annonce que des questions restent encore en suspens, mais la Municipalité y répondra plus tard. Il n'y a aucune réponse ce soir.

15. Questions, vœux et divers

M. Pierre Marc BURNAND reproche au Syndic d'avoir, à propos du référendum sur le plafond d'endettement, traité de menteurs ceux qui pensent qu'une hausse du plafond d'endettement accroît le risque d'une hausse d'impôts. Ces propos ont été largement reproduits dans la presse et jamais démentis. De plus, la Municipalité a fait paraître dans le Journal de Morges un communiqué officiel reprenant l'accusation de mensonge et affirmant qu'il n'y aura pas de hausse d'impôts. M. Burnand demande au Syndic de retirer ces accusations.

M. le Syndic Eric VORUZ fait remarquer que récolter des signatures pour ce référendum en disant "Si vous ne signez pas, ce sera l'augmentation des impôts" est un mensonge. La Municipalité répondra par écrit de manière détaillée aux propos de M. Burnand.

M. Rémy DELALANDE fait partie de ceux qui ont récolté des signatures au Marché de Morges. Il a parlé d'une augmentation de la dette et du service de la dette, mais n'a pas parlé de hausse d'impôt. Il pense qu'une partie d'idéologie imprègne ce débat, ce qui est normal, mais il pense également qu'il faut garder son calme.

M. Eric ZUGER fait remarquer que sur au moins une des photos de la récolte des signatures parues dans la presse, on voit un panneau "Non aux hausses d'impôts".

M. Jürg KIRCHHOFER est l'un des plus anciens membres du Conseil. Il rappelle que beaucoup de Conseillers communaux ont quitté cette Assemblée à la séance de juillet. Il pensait faire de même et avait prévu ses vacances à fin juin pour être présent à la séance de juillet.

Mais la nouvelle Constitution qui fait débiter la législature au 1^{er} juillet a perturbé sa planification en faisant traiter de la gestion et de comptes à fin juin et non au début juillet. C'est pourquoi, après 30 ans passés comme Conseiller communal, M. Kirchhofer prend congé du Conseil et de la Municipalité ce soir.

La Présidente remercie M. Kirchhofer de son engagement pour la Commune tout au long de ces 30 ans. Elle lui souhaite une heureuse retraite.

M. Roger CHRISTINAT a remarqué que la table panoramique située au droit du débarcadère est en piteux état et à peine lisible. Il souhaite qu'elle soit remise en état afin que les touristes puissent identifier les montagnes qui leur font face.

M. Rémy DELALANDE est double national franco-suisse. Lorsqu'il s'est rendu à l'Hôtel de Ville pour l'élection présidentielle française, il a remarqué que le drapeau français flottait sur l'Hôtel de Ville. Il demande s'il est usuel de voir un drapeau d'état étranger flotter sur un bâtiment officiel.

M. le Syndic Eric VORUZ répond qu'il est tout à fait normal que le drapeau français soit déployé à cette occasion. Il y avait du reste les drapeaux français, suisse et vaudois ce jour-là. De même, samedi 2 juin, l'Hôtel de Ville arborait les drapeaux chilien, suisse, des cantons et de la Ville de Morges à l'occasion de la visite de la Présidente du Chili.

La parole n'est plus demandée et la Présidente rappelle que la prochaine séance du 27 juin débutera à 19 heures. Elle lève la séance à 22 h. 46.

La Présidente :

Le Secrétaire :

Esther Burnand

Pierre Ethenoz